RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat
de la Nouvelle-Calédonie
direction
générale
des enseignements
NOUVELLE CALÉDONIE

Nouméa, le 23 MAI 2017

L'inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie directeur général des enseignements

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics

Monsieur l'IEN-IO, chargé de l'Information et de l'Orientation
Madame l'assistante sociale coordonnatrice du vice-rectorat

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'enseignement primaire
s/c de Madame la directrice de la DENC

IEN en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH)

JYK/SR/VR
n° 3211/76 /2017

Affaire suivie par
Jean-Yves KARTONO
IEN en charge de l'ASH
Bureau 215
Téléphone
(687) 26 61 68
Fax
(687) 26 62 92
Mél.
secien@ac-noumea.nc

Immeuble Flize
1, avenue des Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

http://www.ac-noumea.nc

Objet : Orientation en SEGPA à la rentrée 2018 – Public concerné et saisine de la CSD-ASH
REF. : Délibération pour la réforme collège du 29 décembre 2016
Circulaire MENESR – DGESCO n° 2015-176 du 28-10-2015
PJ : Calendrier de la CSD-ASH

La délibération 213 du 29 décembre 2016 relative à la contextualisation et l'adaptation de la réforme du collège en Nouvelle-Calédonie, la réorganisation des cycles, notamment l'instauration du cycle 3 de consolidation (CM1, CM2, 6ème), nécessitent dès l'année 2017, la prise en compte des nouvelles procédures d'orientation des élèves en SEGPA, pour préparer au mieux la rentrée 2018.

Si la réforme du collège conforte la SEGPA comme structure spécifique pour l'accueil d'élèves présentant de grandes difficultés, la nouvelle organisation pédagogique du collège lui assigne cependant trois nouvelles grandes orientations :

- La poursuite des apprentissages du cycle 3 durant l'année de 6ème, en conférant à ce niveau de classe une ambition de réussite, pour profiter au mieux des exigences du cycle 4 ;
- L'inclusion des élèves, à inscrire dans le projet d'établissement, sous des modalités diverses, afin de privilégier l'appartenance au collège, la mixité sociale et l'émulation pédagogique ;
- Un parcours personnalisé, fait d'accompagnements et de passerelles qui garantissent la poursuite d'une formation post-3ème, en lien avec le projet d'orientation des élèves.

Dans cette optique, la SEGPA continue d'accueillir des élèves subissant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention d'aide et de soutien avérées, que ce soit à l'école élémentaire ou au collège. Elle n'a pas vocation à accueillir des élèves au seul titre des troubles de comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française. Elle scolarise également des élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

La nouvelle procédure d'orientation s'inscrit dans la mise en œuvre des nouveaux cycles d'enseignement en comportant deux phases distinctes :

1. **Pré-orientation en fin de classe de CM2, en classe de 6ème de SEGPA**
2. **Orientation en fin de classe de 6ème, en classe de 5ème de SEGPA**

Cette procédure doit permettre de réinterroger l'opportunité d'une orientation en enseignement adapté, en conduisant la classe de 6ème à poursuivre et consolider les apprentissages du cycle 3 comme indiqué supra. De fait, le redoublement qui demeure une mesure exceptionnelle, ne figure plus parmi les conditions exigées pour une orientation en SEGPA. Pour les élèves n'ayant pas fait l'objet d'une pré-orientation en 6ème de SEGPA, un dossier sera constitué durant le 2ème trimestre de l'année de 6ème de collège. Toutefois l'entrée en 4ème de SEGPA doit rester exceptionnelle, afin de permettre aux élèves de profiter pleinement des enseignements du cycle 4.

La commission du second degré pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CSD-ASH) examinera avec attention chaque dossier renseigné et transmis. Compte tenu du temps occasionné par ces travaux et de la participation des partenaires concernés dont figurent en premier lieu les familles, il est important que les dossiers parviennent au secrétariat de la CSD-ASH, aux dates fixées par le calendrier transmis en début d'année, joint pour rappel à la présente circulaire.
La commission rendra un avis d'orientation qui donnera lieu ou non à une affectation en SEGPA, selon le souhait de la famille et en fonction des places disponibles. Lorsque l'avis d'orientation n'obtient pas l'assentiment des familles, je vous rappelle que c'est le droit commun qui s'applique et l'élève sera affecté au collège.

Afin de permettre à la CSD-ASH de rendre un avis le plus éclairé possible, dans l'esprit de la nouvelle SEGPA, je vous invite à constituer les dossiers selon trois volets :
1 - Le bilan pédagogique en adressant à la commission un dossier étayé par les éléments structurés suivants :

- La proposition du conseil des maîtres de l'école ou la décision du conseil de classe qui comporte les éléments de nature à justifier la demande d'orientation ;
- Les évaluations proposées témoignant de la maîtrise des compétences du socle ;
- Un compte-rendu de l'équipe éducative se déroulant en présence de la famille ;
- La fiche de vœux complétée par l'élève lui-même et sa famille ;

Tout programme d'aide personnalisé du type *PPRS/PPRE, APTA, PAI, ...* doit être impérativement joint au dossier. Dans la même impulsion, il conviendra de préciser les organisations particulières réalisées au profit de l'élève en difficulté ainsi que les bilans de ces actions. Pour les collégiens, les bulletins scolaires doivent également être portés à la connaissance de la commission.
2 - Le bilan psychologique, réalisé, selon le cas, par le psychologue scolaire de l'école ou du collège et étayé par des évaluations psychométriques.
3 - Une évaluation sociale rédigée par les services sociaux ou par l'assistant(e) sociale du collège, lorsqu'un hébergement (internat, famille d'accueil,...) est envisagé pour répondre à un besoin éducatif spécifique.

J'attire votre attention sur le fait que le bilan médical n'est plus exigé mais que, pour autant, les éléments constitutifs du dossier devront être adressés sous pli confidentiel au secrétariat de la CSD-ASH : Valerie.Prou@ac-noumea.nc

Compte tenu de l'évolution des pratiques d'orientation en SEGPA, induites par la réforme du collège et les nouveaux cycles d'enseignement en Nouvelle-Calédonie, il conviendrait d'organiser parallèlement à la mise en œuvre de cette circulaire, des groupes de travail 1er degré et 2nd degrés. Ces travaux permettront de mutualiser nos compétences pour renforcer la fluidité des parcours scolaires et garantir une meilleure réussite des élèves de la maternelle au collège.

VICE-RECTORAT * Direction générale des enseignements * NOUVELLE-CALEDONIE

L'inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
directeur général des enseignements

Jean-Charles RINGARD-FLAMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
direction générale des enseignements

Calendrier des CSD-ASH (Année 2017)

CSD-ASH	→*Retour des dossiers Dates équipes techniques*	Ordre du jour
Vendredi 24 mars *Provinces SUD/NORD/ILES* (CDP – matinée - 8h)		-Bilan CSD-ASH année 2016 -Effectifs rentrée 2017 -Sorties de SEGPA/ HANDIJOB
Mercredi 6 septembre *Province SUD* (CDP– matinée - 8h)	→*retour dossiers : 28/08* *Lundi 4/09 (13h)*	Projets élèves d'ULIS - SUD - rentrée 2018 →Poursuite en ULIS/ULIS PRO/ SEGPA →Entrées HANDIJOB
Mercredi 20 septembre *Province SUD* (CDP – matinée - 8h)	→*retour dossiers : 11/09* *Lundi 18/09 (13h)*	Orientations SUD - rentrée 2018 CCEP 1-2-3-6 SEGPA/ ULIS/ Milieu Ordinaire
Mercredi 4 octobre *Province SUD* (CDP– matinée - 8h)	→*retour dossiers : 25/09* *Lundi 2/10 (13h)*	Orientations Secondaire - SUD SEGPA/ ULIS/ ULIS PRO rentrée 2018
Mardi 31 octobre *Province NORD* (collège KONE – journée - 9h30)	→*retour dossiers : 30/10* *Jeudi 26/10 (13h)*	Orientations NORD - rentrée 2018 -CCEP 4-5/ Secondaire SEGPA/ ULIS/ Milieu Ordinaire -Projets élèves d'ULIS - NORD
Vendredi 24 novembre *Province ILES* (collège L. BOULA – matinée - 8h30)	→*retour dossiers: 13/11* *Lundi 20/11 (13h)*	-Orientations ILES - rentrée 2018 CCEP 7/ Secondaire SEGPA/ ULIS/ Milieu Ordinaire -Projets élèves d'ULIS - ILES
Mercredi 6 décembre *Provinces SUD/NORD/ILES* (CDP– matinée - 8h)	→*retour dossiers : 27/11* *Lundi 4/12 (13h)* **(Les dossiers arrivés après le 27/11 ne seront pas instruits)**	-Dossiers en attente ; en retard -Recours familles

Rappel : Un dossier d'orientation en SEGPA ou en ULIS comprend 5 documents:
-la saisine de la CSD-ASH : le relevé de conclusions de la réunion de l'équipe éducative.
-les 4 feuillets : scolaire / psychologique / social / médical
Attention : **pas de commission d'orientation à la rentrée 2017.**
Tous les documents nécessaires sont disponibles sur notre site (vice-rectorat – ASH)